

COMPTE RENDU - CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 MARS à 20h

Présents : RANNARD Paul, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, JACQUESON Philippe, LENOURRY Maria Eva, BORDON Guy, BUGNON Jacques, MERMIER Pierre, CUTELLE Marthe, BACHMANN Françoise, BALAIR Bernard, CLERC Didier, JACQUEMIER Dominique, LECOMTE Emmanuelle, MAGNIN Jean-Louis, ROLLIER Alain, LAMBERT Alain, DUCLOSSON Daniel, REY Dominique, VIONNET Roger, MACHARD Jean-Yves.

Excusés : CHATENOUD Jean-Luc (pouvoir à MC FOURNET), LARCHER Odile (pouvoir à Guy BORDON), GIROD Philippe, TRUCHET Annie.

Secrétaire de séance : M. Dominique JACQUEMIER

Date de convocation : 17/03/2014

Nombre de Conseillers en exercice : 25 - Présents : 21 - Votants : 23

Heure d'ouverture de la séance : 19h18 - clôture de séance : 21h45

Ordre du jour :

- Adoption du dernier compte rendu
- Communication sur décisions prises par délégation
- *Commission Finances :*
 - Affectations des résultats 2013
 - Fixation des taux d'imposition et de TEOM
 - Adoption des différents budgets 2014
 - Bilan des marchés publics
- *Commission zone de loisirs :*
 - Travaux aménagement entrée zone de loisirs et travaux complémentaires
- *Commission Environnement :*
 - Bilan 2013 des déchets
- *Commission Maison de vie :*
 - Information sur suivi du chantier
 - Régime indemnitaire et tableau des emplois
- Informations sur dossiers en cours et questions diverses



I – Compte Rendu

Le conseil adopte le compte rendu de la séance du 3 MARS 2014 dernier tel que présenté.

II – Communication des DECISIONS

Le Président donne le compte rendu des décisions prises depuis le dernier conseil :

N°07/2014 du 06/03/2014 - attribution du marché de collecte et de transport des Ordures Ménagères.

Après dépouillement et analyse des différents paramètres de choix fixés, l'attributaire du marché est l'entreprise PASUTTO Jean Pierre (74270 Vanzy) pour

- 145 200 € HT pour l'enlèvement annuel des déchets pour deux ans ou 72 600 € HT par an
- collecte supplémentaire gratuite
- 70.00 € HT de l'heure pour une collecte occasionnelle
- 6.90 € HT par conteneur pour le nettoyage soit 10 046.60 € HT pour 364 bacs de collecte des O.M., à raison de deux nettoyages par an et pour 2 ans.

N° 08/2014 du 21/03/2014 – Résiliation marché MOE pour création ZAC II

Considérant que :

- les travaux de création de la ZAC II sont à ce jour terminés et que, compte tenu du nombre de lots prévus et celui réellement réalisé, les travaux s'avèrent beaucoup moins importants
- le CCAP prévoyait une résiliation avec paiement d'une indemnité de résiliation
- que la SCP Monod Dalin s'est transformée en Selarl Monod et Associés
- qu'il est nécessaire de passer un avenant afin d'appliquer le CCAP et d'enregistrer la dénomination du prestataire.

L'avenant N° 1 au marché de mission de maîtrise d'œuvre pour la création de la ZAC II est accepté pour un montant de 9 137.65 € HT correspondant au solde du marché, à la révision de prix et au montant de l'indemnité de résiliation (1 123.89 € HT) ; montant qui sera versé à la Selarl Monod et associés.

III – COMMISSION FINANCES

Affectation des résultats 2013 sur les budgets 2014

Une projection des propositions est faite. Le conseil les accepte comme suit :

<u>Budget général</u> : excédent de fonctionnement 2013	1 333 101.72 €
à affecter en fonctionnement pour	1 255 394.52 }
à affecter en investissement pour	77 707.20 }
<u>Budget ZAC I</u> : excédent de fonctionnement 2013	33 989.23 €
à affecter en fonctionnement pour	870.26 }
à affecter en investissement pour	33 118.97 }
<u>Budget ZAC II</u> : excédent de fonctionnement 2013	50.00 €
à affecter en fonctionnement pour	50.00
<u>Budget Zone de loisirs</u> : excédent de fonctionnement 2013	50 914.58 €
à affecter en investissement pour	50 914.58
<u>Budget Assainissement</u> : déficit de fonctionnement 2013	115 597.60 €
à affecter en fonctionnement pour	115 597.60
<u>Budget Maison de vie</u> : excédent de fonctionnement 2013	196 195.72 €
à affecter en investissement pour	196 195.72

Vote des taux d'imposition 2014 & TEOM

Avant de fixer les taux d'imposition et celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une note est projetée. Elle retranscrit les bases notifiées pour 2014, les taux 2013 et ceux à adopter en 2014. De même, un état est présenté pour la TEOM. Enfin un état de la dette permet de constater que cette dernière, malgré les nombreux dossiers engagés n'a pas augmentée.

Le conseil décide donc de maintenir pour 2014 les taux comme suit:

Taxe d'habitation	3.67%
Taxe foncière sur le Bâti	1.87%
Taxe foncière sur le non Bâti	11.75%
Cotisation Foncière Entreprises	11.22%
Fiscalité Professionnelle de Zone (FPZ)	22.61%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	8.60 %

✚ Vote des budgets primitifs 2014

La commission finances s'est réunie le 20 mars et propose des budgets avec des prévisions minimales en recettes, considérant qu'un certain nombre d'éléments ne sont toujours pas communiqués (DGF) ou qu'ils n'ont pas été attribués en totalité en 2013 (compensations).

Le conseil adopte les budgets suivants :

Budget Général : voté en équilibre (dépenses & recettes)

en fonctionnement	2 795 707.52 €
en investissement	205 749.98 €

Ce budget alimente tous les budgets annexes afin de permettre un autofinancement maximal. Il supporte aussi, en fonctionnement, le paiement des adhésions dues par la Communauté aux divers organismes (SDIS, CDRA, SIDEFAGE, SMECRU, SCOT, SIGETA), les frais liés à certaines compétences comme le service d'enlèvement des déchets, les missions confiées à Asters, les frais de personnel intervenant sur tous les budgets, ...

En investissement : inscription notamment du remboursement de la dette, de l'achat des conteneurs semi-enterrés, l'achat de véhicule pour les services techniques.

Budget ZAC I : voté en suréquilibre de recettes d'investissement

en fonctionnement	6 540.00 €
en investissement dépenses	33 118.97 €
recettes	264 702.17 soit + 231 583.20 €, recettes

supérieures aux dépenses puisque les ventes comptabilisées par Teractem seront supérieures aux dépenses d'investissement (Cf. CRACL adopté en séance du 3/03/2014)

Budget ZAC II : voté en suréquilibre de recettes d'investissement

en fonctionnement	613 743.41 €
en investissement dépenses	577 714.18 €
recettes	692 180.06 soit + 114 465.88 €, excédent du

aux écritures de stocks et à l'obligation de reprise de l'excédent d'investissement sur la section d'investissement

Budget Zone de loisirs : voté en équilibre (dépenses & recettes)

en fonctionnement	860 922.24 €
en investissement	1 428 732.07 €

Ce budget supporte toutes les dépenses relatives aux équipements sportifs tels que la réhabilitation et l'agrandissement des vestiaires du foot, le remplacement d'équipements à la piscine (armoire électrique, mise en place de rideaux en fer,...) et surtout l'aménagement de l'entrée de la zone dont notamment la création d'une nouvelle voie de circulation, d'un parking spécial poids lourds

Budget Assainissement : voté en suréquilibre d'investissement

en fonctionnement	655 233.70 €
en investissement dépenses	665 973.43 €
recettes	924 421.96 soit + 258 448.53 €, recettes

consécutives à l'encaissement des financements de travaux aujourd'hui achevés ; cet excédent permettra de financer une partie des gros travaux à venir en 2015.

Budget Maison de vie : voté en équilibre (dépenses & recettes)

en fonctionnement	602 579.00 €
en investissement	1 433 348.73 €

Ce budget a été difficile à établir puisque ne disposant pas d'exercice antérieur et que le fonctionnement se fera en deux temps (ouverture début mai avec 15 enfants puis ouverture à la mi-Août avec 25 enfants).

Présentation du bilan des marchés publics 2013

Le bilan des marchés passés sur les différents budgets est projeté. Le conseil prend acte des différentes formalités réalisées.

IV – Commission Zone de loisirs

Les travaux avancent bien. Les conteneurs semi-enterrés pour le tri sélectif seront posés le 25/03/2014.

Le Président indique que l'éclairage public sera traité en direct et non par le biais du Syane et ce comme l'avait suggéré Mr Mermier lors du dernier conseil (solution économiquement plus avantageuse).

Outre les travaux indiqués précédemment, le Président propose de procéder à l'aménagement de l'espace devant les locaux professionnels (Restaurant « le Bœuf Royal », agence « Albanais Voyage »). Le conseil donne son accord pour solliciter les devis en conséquence.

V – Commission Environnement

Le Bilan annuel du coût des déchets 2013 est projeté. Il présente un solde excédentaire qui est à interpréter avec prudence. En effet, des subventions ont été encaissées sur 2013 pour des dépenses faites en 2012 (aménagement de la déchetterie, conteneurs semi-enterrés d'Eloise). Par ailleurs certaines dépenses sont difficilement estimables et certainement sous évaluées (temps passé par le secrétariat, frais communs tels que les assurances des bâtiments, véhicules, temps de présence des agents techniques, ...).

Le conseil prend acte de ce bilan.

Mr Jacquemier informe qu'à ce jour, il est impossible de faire un premier bilan des conséquences de l'ouverture supplémentaire du mercredi après-midi. En effet, il faut laisser un certain temps d'adaptation à la population.

Enfin, certains regrettent que les entreprises locales puissent toujours déposer leurs déchets de façon gratuite. Cette pratique n'est utilisée sur aucun site. De plus, les bennes sont très vite remplies.

VI – Maison de vie

 **Déroulement du chantier** : le phasage annoncé correspond à la livraison prévue pour fin avril ; la crèche ouvrira donc bien ses portes le lundi 5 mai prochain. Une pré réception des travaux est programmée pour le 02/04/2014. L'installation des équipements de balnéothérapie sera effectuée d'ici là.

 **Personnel** : le recrutement est maintenant terminé. Il a fallu le réaliser au plus vite afin de respecter les temps de mutation ou de préavis. Le Président regrette une intervention d'un administré ayant souhaité un recrutement par les nouveaux élus ; les délais ne permettant pas cette option.

Par ailleurs et malgré la publicité officielle faite, certains postes ont été difficiles à pourvoir. De fait il est proposé de modifier le tableau des emplois initialement prévu à savoir :

1 poste d'EJE (Educateur Jeunes Enfants) à temps complet

⇒ Modifié en temps non complet (17.5/35)

2 postes d'auxiliaire puéricultrice à temps non complet (17.5/35)

⇒ Modifié en un poste à temps complet

⇒ et un poste à temps non complet (17.5/35)

3 postes d'agent social à temps non complet à raison de 28/35 ⇒ maintien en l'état

2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet à raison de 17.5/35 ⇒ maintien en l'état.

 **Régime indemnitaire** : il faut autoriser la création des primes spécifiques à la filière sociale et médico-sociale afin de permettre le versement de primes aux agents, et ce, dans un souci d'équité avec le personnel de la Communauté. Le conseil donne son accord et charge le Président d'attribuer par arrêté individuel les éventuelles primes créées.

VII – DIVERS

L'ensemble des points ayant été traité, le Président clôt cette dernière séance par un large et sincère remerciement à :

-  L'ensemble des conseillers pour le travail de qualité, d'écoute, de disponibilité et les décisions toujours prises dans un bon consensus. Il salue l'esprit d'équipe qui a animé le conseil et précise que, même si la Semine est la plus petite Communauté de Haute Savoie, elle a réalisé de gros dossiers. Il souhaite que le prochain conseil communautaire puisse poursuivre les actions dans le même état d'esprit et souhaite une bonne route aux élus qui n'ont pas souhaité se représenter : Emmanuelle Lecomte, Dominique Jacquemier, Pierre Mermier, Guy Bordon, Jacques Bugnon, Bernard Balair et Roger Vionnet.
-  Dominique Jacquemier qui, au pied levé, a pris le relais des dossiers portés par le regretté Fernand Nirefois ; dossiers bien difficiles notamment avec l'accueil en 2013 des gens du voyage.
-  Bernard Balair qui a remplacé Michel Debaud, décédé.
-  Guy Bordon pour son implication pour la ZAC avec une création et une commercialisation totale de la ZAC II, le tout sur un seul mandat. Sans sa réactivité et sa disponibilité, l'aboutissement des cessions, tant sur la ZAC I que sur la ZAC II n'aurait pu avoir lieu.
-  Roger Vionnet, engagé fidèle à la Communauté depuis sa création et auparavant au District. Pendant ses 37 ans de présence, il a consacré 19 ans de présidence. Le conseil salue cet engagement en l'applaudissant. Modeste, Mr Vionnet répond que la conviction doit l'emporter pour servir un territoire.

Le secrétaire,

D. JACQUEMIER



